

SEANCE DU 12 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt, le 12 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages.

Sont présents : BOQUIER Marie-Paule, BONNET Dominique, PUECH Jérôme, BROUXEL Claire, BILBAUT Suzanne, DELRIEU Bernard, DE NICOLO Sandrine, LACOSTE Pierre, MURATET Nicole, PRAT Loïc, TIERLE Jean-Paul

Absent excusé : néant

Secrétaire de séance : Claire BROUXEL

ORDRE DU JOUR

Madame Le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu de la séance du 17 novembre 2020. Aucune modification n'est exprimée, de ce fait, chaque conseiller municipal est invité à signer les procès-verbaux.

Délibération 2021-001 : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019

Madame Le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Délibération 2021-002 : Demande de subvention au titre de la DETR 2021 concernant les travaux d'installation d'équipements de télésurveillance sur le réseau d'eau potable et les travaux liés à la pose, fourniture d'un pack de chloration pompe doseuse sur tout le réseau de distribution eau potable.

Madame Le Maire rappelle que la Commune de Vitrac souhaite améliorer et sécuriser le fonctionnement du réseau d'eau potable en procédant à l'installation d'équipement de télésurveillance sur ce réseau (y compris les compteurs).

Madame Le Maire indique également que suite aux remarques de l'ARS, la Commune de Vitrac doit procéder à la mise en place d'un pack de chloration pompe doseuse électromagnétique sur l'ensemble du réseau de distribution d'eau potable. Ce procédé a pour but de supprimer les bactéries qui peuvent se développer dans toutes les canalisations de la Commune.

La première opération répond aux objectifs suivants :

- Faciliter l'exploitation du réseau eau potable de la Commune (télésurveillance)
- Améliorer les rendements des réseaux eau potable en améliorant la réactivité d'intervention des agents techniques communaux

La deuxième opération cible un meilleur rendu des résultats d'analyse où les critères bactériologiques peuvent être moins conformes en période de sécheresse, ou à l'inverse, suite à une période de grandes précipitations.

La Commune a fait appel aux services de l'Agence Technique Départementale du Cantal (CIT) pour l'assistance à la Maitrise d'ouvrage.

La demande de subvention au titre de la DETR 2021 porte sur les 2 projets qui vous sont déclinés ci-dessus.

Ces travaux seront prévus aux budgets 2021-2022 pour un montant de 54 477 €uros HT.

Le plan prévisionnel de financement serait le suivant :

- | | |
|-------------------------------|-----------------|
| - Adour Garonne 40 % | 21 791.00 €uros |
| - DETR 40 % | 21 791.00 €uros |
| - Fonds propres de la commune | 10 895.00 €uros |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les deux projets liés au réseau de distribution d'eau potable (installation d'équipement de télésurveillance et pose fourniture d'un pack de chloration pompe doseuse),
- Approuve le plan prévisionnel de financement décrit ci-dessus,
- Décide de solliciter une subvention au titre de ma DETR 2021.

Délibération 2021-003 : Motion pour que vive la ligne SNCF de l'Aubrac

La Commune de Vitrac (Cantal) demande au gouvernement d'inscrire le maintien du train TET Aubrac (Clermont-Ferrand – Neussargues – Béziers), la rénovation complète de la ligne et le rétablissement du train de nuit Paris – Clermont-Ferrand – Massiac – Neussargues – Saint-Flour – Millau, en offrant les moyens pour :

- **Rénover la ligne de l'Aubrac de façon complète et durable**, conformément à volonté de développement du ferroviaire dans le plan *France Relance*. Seuls des travaux complets permettront de garantir son existence pour les prochaines décennies et, à plus court terme, d'éviter une suppression des trains de voyageurs dès la fin de l'année 2021.
- **Rénover la caténaire** qui permet des trains 100% écologiques en les alimentant en électricité, et qui évite le recours aux énergies fossiles. Cette installation doit être modernisée et complétée sur la dernière section (entre Clermont-Ferrand et Neussargues). Le viaduc de Garabit nécessite également d'être repeint (entretien plus que nécessaire).
- **Maintenir le train Intercités « Aubrac » en tant que TET, de la compétence de l'État**. Il doit bénéficier du même niveau de service que toutes les autres lignes Intercités de France, dont des rames enfin adaptées « bi-modes » pour éviter les désagréments aux voyageurs liés au changement de rame à Neussargues.
- **Cadencer le trafic TER** pour répondre aux besoins de la population (trajets vers le lieu d'études, de travail, pour les loisirs, pour les vacances...). **Dans le ferroviaire, c'est l'offre qui crée la demande !**
- **Rétablir la ligne de train de nuit** Paris – Saint-Flour – Marvejols – Millau pour rejoindre la capitale de manière rapide, écologique et économique depuis le sud du Massif Central.
- **Autoriser et développer le Fret sur toute la ligne** afin qu'un plus grand nombre d'entreprises puissent en bénéficier pour leur approvisionnement et leurs exportations, comme c'est le cas pour l'usine de Saint-Chély-d'Apcher.
- **Maintenir la présence humaine dans les gares et à bord des trains**, pour garantir la vente des billets, le service après-vente, l'information des voyageurs, la prise en charge des personnes à mobilité réduite, la sécurité et la qualité de service attendue (salle d'attente chauffée, toilettes, déneigement des quais, propreté de la gare et des quais).
- **Mettre en service une plateforme de vente indépendante**, ayant l'obligation de vendre tous les trains de manière équitable. Actuellement nos TER et Intercités sont peu visibles à la vente au profit des TGV.

Délibération 2021-004: Demande de subvention concernant la réalisation d'un diagnostic et les travaux d'installation d'équipements de télésurveillance sur le réseau d'eau potable (y compris compteurs et vannes de sectorisation) et équipement de chloration

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2021-002

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Vitrac souhaite améliorer et sécuriser le fonctionnement du réseau d'eau potable en procédant à la mise en place d'un diagnostic sur le réseau d'eau potable, l'installation d'équipements de télésurveillance sur le réseau d'eau potable (y compris compteurs et vannes de sectorisation) et d'équipement de chloration.

Ces opérations répondent aux objectifs suivants :

- Améliorer la connaissance patrimoniale des systèmes AEP, des performances intrinsèques des réseaux de distribution et plus généralement de la qualité de l'eau desservie aux abonnés de la commune de Vitrac.
- Réactualiser les besoins en eau potable actuels et futurs de la commune et évaluer les performances actuelles des réseaux de distribution par la réalisation de différentes mesures sur réseaux.
- Faciliter l'exploitation du réseau eau potable de la commune (télésurveillance)
- Améliorer les rendements des réseaux d'eau potable en améliorant la réactivité d'intervention des agents.

Afin de recruter un prestataire pour réaliser ces travaux, la commune a fait appel aux services de l'Agence Technique Départementale du Cantal (CIT), en tant qu'AMO.

La demande de subvention au titre de la DETR de 2021 porte sur la réalisation des travaux pour la pose de compteurs de sectorisation, de vannes de sectionnement et sur la mise en place de la télésurveillance.

Aujourd'hui, le montant de l'enveloppe prévisionnelle de cette opération est estimé à 73 760 € HT. Ce montant intègre le diagnostic AEP, le coût des travaux pour la pose des compteurs, vannes, installation de la télésurveillance et système de chloration, les frais d'AMO et les frais annexes.

Après discussion, Madame le Maire propose :

- de solliciter une subvention à hauteur de 30% du montant total des dépenses concernant cette opération auprès des services de l'État (Préfecture d'Aurillac), au titre de la DETR 2021,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution de la collectivité, au budget de la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention et au bon déroulement de cette opération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de solliciter une subvention à hauteur de 30% du montant total des dépenses concernant cette opération auprès des services de l'État (Préfecture d'Aurillac), au titre de la DETR 2021,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution de la collectivité, au budget de la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention et au bon déroulement de cette opération.

Ecole publique : Rentrée scolaire 2021

Madame Le Maire annonce que l'inspectrice de l'Education Nationale nous a fait part en décembre avant les vacances de Noël de la fermeture d'un poste d'enseignants sur le RPI MARCOLES-VITRAC –ST ANTOINE. Les enseignantes ont préparé une nouvelle organisation pour la rentrée 2021 : CM 11 ou 12 élèves à Marcolès. Cycle 2 : 9 CE2, 4 ou 5 CE1, 1 CP à VITRAC, 6 ou 7 GS, 5 MS, 3PS, 2 TPS à MARCOLES (Maternelles)

Cette information sera officialisée le lundi 1^{er} février en séance de conseil d'école à Marcolès
Sont exposés des problèmes internes à l'Ecole de VITRAC.

Un problème de chauffage est relaté dans la classe (14°) avec les températures nocturnes très négatives -10°, et également dans la salle de classe à gauche en rentrant, et qui fait office de garderie le matin. Monsieur DEGUIRARD, artisan électricien, doit nous communiquer un devis. La garderie s'effectue dans la cantine scolaire en attendant une intervention professionnelle. En ce qui concerne la classe, pendant 4 jours elle s'est déroulée : le premier jour (lundi matin) dans la salle du conseil municipal de la Mairie (Sans autorisation du Maire), le lundi après-midi dans la Salle des Mariages. Madame Le Maire, pour des économies de chauffage, lui a demandé, en accord avec la personne qui travaille à la cantine, d'exercer dans la salle de restauration. A partir du jeudi, suite à l'intervention de Mr DEGUIRARD, la température dans la classe était de 20° mais Madame BLONDEL, enseignante, était tout de même restée dans les locaux de la cantine.

CONTRAT AMBITION 2 ème Génération pour la REGION Année 2021-2023 :

Madame Le Maire, suite à appel téléphonique avec Madame THEVENET, interlocuteur technique de la Région, propose d'inscrire le projet de Rénovation d'un espace extérieur à côté de la salle polyvalente. Il s'agit de définir ce projet auprès de la Région pour l'obtention d'une subvention. A ce jour n'ayant pas encore de montage financier de ce projet seule la description du projet sera envoyée aux services de la Région. A l'unanimité les membres du conseil municipal sont favorables à cet envoi.

Questions diverses

*Lecture du courrier de Maître VERDIER : Maître VERDIER est l'avocat qui représente Monsieur et Madame GUIGNARD domiciliés à Muratet sis sur la commune de VITRAC, et qui évoquent des nuisances sonores suite à la pratique de moto tout terrain au Séryes par un enfant de 12 ans. Pour rappel c'est un terrain agricole prêté pour des usages occasionnels. Une rencontre est prévue le jeudi 14 janvier avec l'utilisateur, le propriétaire pour décider d'une démarche à suivre suite à la réception de ce courrier.

*Route forestière : Des membres administratifs du CRPF veulent faire une proposition au prochain conseil municipal d'un projet de délibération pour ruraliser un chemin privé ; le projet étant de créer une piste forestière sur un chemin actuellement privé afin que les propriétaires puissent vendre leur bois avec une plus-value face à une plus grande facilité pour charger et enlever le bois coupé. La discussion se fera à la prochaine réunion. On peut d'ores et déjà observer que le sujet divise dans la décision à prendre.

*Travaux route de Muratet : Un devis relatif à des travaux sur le CD 66 et la route communale de Muratet nous a été envoyé par les services du Conseil Départemental. Il est d'un montant de 11030 euros HT à la charge de la commune. Monsieur PUECH Jérôme se charge de joindre

Monsieur LOUDIERES pour des explications supplémentaires et voir sur place la nature et l'ensemble des travaux.

*Evacuation des eaux pluviales à « Labrunie » chez Monsieur GOUZOU : Un devis a été demandé à l'entreprise COMBELLES qui est d'un montant de 2982,18 euros TTC. Il est donc plus cher que celui reçu par l'entreprise PUECH (Montant 2220.00 euros TTC). Toutefois il sera demandé un autre devis à l'entreprise COMBELLES afin de comparer plus justement les 2 devis.

*Le Tromp'l'œil : Madame Le Maire a eu un contact téléphonique avec Monsieur VINCENT qui s'est positionné auprès du gérant du Tromp'l'œil pour acheter le fonds de commerce. Il est originaire du Cantal et travaille actuellement dans un restaurant d'entreprise à TARBES. Il vient dans le Cantal au mois de février pour signer le compromis de vente. Nous le rencontrerons à cette occasion avec les services de la COM COM.

*Analyses de l'eau sur le réseau de distribution d'eau potable : Elles ont été effectuées après une grande période de pluie ce qui génère souvent la présence légère de bactéries.

*Procédure de reprise de concession au cimetière : Madame Le Maire et Madame La Secrétaire de Mairie ont identifié certaines concessions, non entretenues ni visitées, qui pourraient faire l'objet de reprise après 3 ans d'attente de réaction familiale. Un projet de délibération sera présenté lors de prochaines séances du conseil pour définir les reprises de concession au cimetière.

*Bulletin municipal : La commission s'est réunie lundi 11 janvier pour mettre en commun et corriger tous les articles rédigés par chaque membre de la commission. Claire BROUXEL, adjointe, est en charge de la présentation et mise en page.

*Projet éolien : Monsieur Dominique BONNET explique qu'en présence de Madame Le Maire ils ont reçu à la Mairie Monsieur Johan MARY de la société EDF Renouvelables pour le même projet que ABO WIND. Les propos ont été plus mesurés et, à notre échelle, plus adaptés. La société ABO WIND nous propose la visite du site de La Luzette. Une date sera définie au prochain conseil.

*Affaire SERVAIRE : Un courrier de la Cour d'Appel de RIOM 63 nous est parvenu. L'affaire est désormais entre les parties SERVAIRE, SCI DE LA GUERINIERE, et SARL Sélection Habitat pour appel de la Décision.

*Travaux d'éclairage public à « Labrunie » : La commission de travaux en date du 8 décembre 2020 a acté la fin des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public et téléphone à Labrunie et Lacalmontie. Des travaux de déplacement, une nouvelle implantation de panneau indicateur village et un miroir sont à la charge de la commune. Il faudra revoir quelques évacuations d'eaux pluviales. Une réserve est émise sur le traitement bitume dans l'impasse qui mènent aux maisons MURATET et DAVID.

*Courrier de Mr COUTEL : Monsieur Eric COUTEL sera prochainement le nouvel exploitant agricole à Fontanges ; nous l'avons reçu en mairie pour définir avec lui les prescriptions qui sont imposées dans l'exploitation de terres agricoles dans le PPI et PPR du captage de Fontanges. Un courrier lui sera envoyé et mis en copie aux services de l'ARS et la MAGE.

*Population : L'INSEE nous a envoyé le courrier annuel qui fait état de la population légale au 1er janvier 2021. Nous avons 275 habitants (6 de plus que l'année dernière). Cette modification sera apportée sur le site de la commune.

*Demandes d'alignement au « Serieys » : Madame Annie BERGHEAUD demande un arrêté d'alignement pour la pose d'une clôture ou la réalisation d'un mur dans sa propriété le long de la voie communale du Seryies. Monsieur Jean-Jacques LAVERGNE demande aussi ce type d'arrêté pour la construction d'un mur dans sa propriété. Avec Messieurs BONNET, PUECH et DELRIEU nous nous sommes rendus sur place pour acter ces demandes.

*Nouvelle société qui a en charge le fonctionnement de l'Eclairage Public : M.C.R.Massif Central Réseaux à la place de l'entreprise CHAVINIER. Nom du nouveau responsable Jean LAVIGNE.

*Courrier du secours populaire : Demande de subvention pour l'année 2021. Ce courrier précise que 6 familles de Vitrac font appel à leurs secours. Madame BOUQUIER se propose de téléphoner afin de connaître éventuellement les noms des familles pour les orienter vers le CCAS de la commune.

*Assemblée Générale de CIT : Elle a eu lieu en visio le 30 novembre 2020. Un support papier nous a été envoyé pour prendre connaissance du bilan d'activités. Pour rappel, c'est Monsieur Dominique BONNET notre référent CIT pour la commune.

*Porte de la grange communale à côté du cimetière : Elle ouvre et ferme difficilement. Problème signalé par Monsieur GUIBERT, agent technique communal. Monsieur BONNET a contacté l'entreprise MARCENAC à Marcolès pour qu'ils réparent ce dysfonctionnement.

*Association « Vent de Châtaigne » : Une demande de rendez par un appel téléphonique en lien avec un projet éolien nous a été adressée. Nous leur proposerons un rendez-vous en leur expliquant qu'à ce jour aucune délibération approuvant un projet éolien n'a été actée par la commune de Vitrac.

*Eaux pluviales de Monsieur TEULADE Roger : Lecture d'un mail envoyé par Monsieur Roger TEULADE pour l'écoulement d'eaux pluviales dans sa propriété le long de la voie départementale. Ce mail sera transféré aux services du Département pour compétences.

*Extincteurs : Visite de la Société BOUVIER le 5 janvier 2021 pour examens du fonctionnement de tous les extincteurs présents dans les bâtiments communaux. 3 seront à changer (10 ans d'âge). Un devis sera envoyé pour la préparation budget 2021.

*Appartement communal et maison Polygone à louer : L'appartement communal occupé par Monsieur Alain MARIOT sera vacant à compter du 1^{er} février 2021.

La maison Polygone habitée par Madame SOIFIROU sera disponible à compter du 19 février prochain.

Ces annonces seront publiées sur le site internet de la commune.

*Commission contrôle de la liste électorale : Elle se réunira courant février pour mettre à jour la liste électorale.

*Naissance de Hänsel, fils de Emilie VERDIN, agent communal, et Jérémy HUISMAN, le 21 décembre 2020. Une proposition de cagnotte est exprimée par Madame Le Maire pour un cadeau de la part des membres du conseil.

*L'entreprise ECRTP va entreprendre les travaux pour renouvellement du réseau électrique sur le territoire de notre commune. Ils déposeront les matériaux nécessaires au terrain de foot.

*Chaîne humaine : Un courrier de soutien pour un enfant handicapé nous a été envoyé de la part de la mairie LANCON- PROVENCE. Il s'agit d'une chaîne de lettres adressées à d'autres collectivités. Nous avons défini comme choix des communes pour notre envoi : VITRAC (24), VITRAC (12), VITRAC (63), VITRAC (16), MELLAC (29), LE MONASTIER- SUR-GAZEILLE (43), LES ESTABLES (43), POLIGNY (39), BLÂMONT (54), GAVRAY (50).

Commission finances : Mardi 16 février 2021 à 20h00

Prochain conseil municipal : Mardi 23 février 2021 à 20h30

Fin de séance : 23h30

- SIGNATURES

BOUQUIER Marie-Paule	
BONNET Dominique	
PUECH Jérôme	
BROUXEL Claire	
BILBAUT Suzanne	
DELRIEU Bernard	
DE NICOLO Sandrine	
LACOSTE Pierre	
MURATET Nicole	
PRAT Loïc	
TIERLE Jean-Paul	